



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi le 11 juillet 2000 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents : monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2000-07-140

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant trois items :

- Transfert de propriété 1930, boulevard Don-Quichotte
- Engagement temporaire – préposé aux arbres et espaces verts.
- Demande de soumission – travaux de démolition du réservoir de la Pointe du Moulin

ADOPTÉE

2000-07-141

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 juin 2000

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2000, tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-07-142

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – JUIN 2000

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'approuver la liste des comptes payés pour le mois de juin 2000, au montant de **68,642.32\$**

ADOPTÉE

2000-07-143

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – JUIN 2000

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2000, au montant de **451,546.27\$**

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER –
JUN 2000**

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de juin 2000, au montant de **22,354.40\$**

ADOPTÉE

**2000-07-145 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC SUR
UNE PARTIE DE LA RUE ETIENNE-TRUDEAU**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il déposera un règlement décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et autorisant un emprunt de 120,100\$, sur une partie de la rue Étienne-Trudeau. De plus, il demande la dispense de lecture.

ADOPTÉE

**2000-07-146 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET
DE PAVAGE SUR LA RUE LÉO-PAUL-DESROSIERS**

Micheline Lévesque donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle déposera un règlement décrétant l'exécution des travaux de pavage et d'éclairage et autorisant un emprunt de 63,600.\$ sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers. De plus, elle demande la dispense de lecture.

ADOPTÉE

2000-07-147 VENTE DE GRÉ À GRÉ – ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Jacques Sirois et appuyé par le conseiller Daniel Lauzon qu'après avoir pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions, le conseil autorise la vente du tracteur Kubota et de la camionnette au plus haut soumissionnaire conforme, soit la compagnie Machineries Denis Jacques inc., pour un montant total de 2,602.\$ plus les taxes applicables.

De plus, le conseil autorise la vente de la tondeuse-débroussailleur à la compagnie Malidan Inc. pour un montant de 107.\$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE

2000-07-148 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, et appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10,000.\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.



No de résolution
ou annotation

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que, depuis le début des années 80, la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, par délégation des municipalités locales, fournit un service régional de gestion des déchets à l'exception du service de gestion des déchets domestiques;

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres pour la gestion régionale des déchets domestiques, collecte, transport et disposition, la MRC offre de fournir le service pour une période initiale de cinq ans renouvelable pour deux ans, le tout suivant la soumission de la compagnie SERVICE MATREC INC;

Considérant que, compte tenue du droit de retrait prévu à l'entente intermunicipale pour tout nouveau contrat relatif aux déchets domestiques, il y a lieu d'adhérer au projet régional et de réviser les ententes conclues en vertu de l'ancien article 549 du Code municipal du Québec;

Considérant que le projet d'entente intermunicipale daté du 18 mai 2000;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois, et résolu d'autoriser la conclusion avec les autres municipalités locales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'entente, projet du 18 mai 2000, intitulé : « Entente intermunicipale relative à la gestion des déchets dans la municipalité régionale de Vaudreuil-Soulanges » dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à la signer en tenant compte des demandes suivantes :

Que la journée de collecte sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ait lieu le mardi , et ce avant 17h00;

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'engage à mettre sur pied un plan de gestion des matières résiduelles pour qu'une approche de gestion environnementale soit développée davantage, sous réserve des nouvelles obligations prévues par le projet de loi numéro 134 eu égard à la gestion des matières résiduelles et à l'élaboration des plans de gestion prévus à la Loi 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot puisse, le cas échéant, offrir le service d'une deuxième collecte.

ADOPTÉE

2000-07-150

SIGNATURE DU CONTRAT – SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que la Municipalité offre déjà un service d'appels d'urgence 9-1-1 à la population;

CONSIDÉRANT que Vidéotron (1998) limitée, une entreprise de service locale concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1.

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niémi et appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Vidéotron (1998) limitée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR FINANCER LE SERVICE
CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1-**

Lynn Legault-Niémi donne avis de motion qu'à une séance subséquente, elle déposera un règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1- de la Municipalité. De plus, elle demande la dispense de lecture.

ADOPTÉE

2000-07-152

TRAVAUX D'ÉMONDAGE – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, et appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niémi et résolu d'autoriser le directeur de la Gestion du territoire à demander des soumissions publiques, pour la fourniture de services de travaux d'émondage. L'ouverture des soumissions se fera le 21 août 2000 à 15h00, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2000-07-153

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – 1930, BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque, et résolu d'autoriser madame Manon Bernard en sa qualité de secrétaire-trésorière et monsieur Michel Tartre, en sa qualité de maire à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir entre la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Société Québécoise d'assainissement des eaux concernant le transfert de propriété du 1930, boulevard Don-Quichotte, désigné comme étant une partie des lots 22 et 23 de la Paroisse cadastrale Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

20007-07-154

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE – PRÉPOSÉE AUX ARBRES ET ESPACES
VERTS**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais, et résolu d'engager madame Marie-Pierre Larivière à titre de préposée aux arbres et espaces verts pour une période n'excédant pas 18 semaines à compter du 24 juillet 2000, selon les conditions établies de la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2000-07-155

**DEMANDE DE SOUMISSION – TRAVAUX DE DÉMOLITION –
RÉSERVOIR DE POINTE DU MOULIN**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon, et résolu de demander des soumissions publiques pour la fourniture de travaux de démolition des réservoirs de Pointe-du-Moulin. L'ouverture des soumissions aura lieu le 15 août 2000 à 10h00 à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la gestion du territoire – juin 2000.
Dépôt du rapport informatif des services communautaires – juin 2000.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – juin 2000.
Dépôt des rapports du contrôleur des petits animaux – juin 2000.



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever l'assemblée et ce à 20h40 heures.

ADOPTÉE

	
Maron Bernard Directrice générale	Michel Tartre Maire

/II

